

COMPTE RENDU du Conseil Municipal

SÉANCE DU 11 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le onze juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bruno LOUSTALET, Maire.

Présents : M. LOUSTALET, Maire –
MM. MAISONNAS, TRACLET, MANIE, GUILLARD Adjointes
Mmes BORREL-JEANTAN, GAUTHIER
MM. ABOU, BALOUZET, COTE, DENIS, GRUMET

Pouvoir : M. CAPLAT (pouvoir à M. LOUSTALET)

Excusés : Mme DIDIER, M. PRUDON

Secrétaire de séance : M. GUILLARD

1. COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION :

Mr Denis signale que page 5 « PROJET URBAIN PARTENARIAL » il conviendrait de préciser que sur les 29 logements en construction, 10 seront des logements « aidés ».

Mr Manié souhaite insister sur le contexte de l'opération « Clos des Platanes » réalisée par Européan Homes. Le dossier a mobilisé pendant l'ensemble du mandat la Commission Urbanisme et plus largement tous les membres du Conseil municipal tant sur les questions urbanistiques, architecturales et paysagères mais également l'aspect des négociations avec le bailleur Dynacité. Monsieur Manié demande à ce qu'il soit rappelé que cette opération qui inclut la réalisation de logements locatifs aidés est la première du genre pour la commune de THIL et que celle-ci se traduira par des retombées positives notamment en ce qui concerne le nombre d'enfants scolarisables.

Monsieur le Maire précise qu'il sera tenu compte de ces demandes dans le compte rendu de la présente séance du Conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté par 11 voix Pour et 1 Abstention.

2. CCMP

Mr le Maire fait part à l'assemblée d'une réunion tenue concernant l'attribution d'une subvention de 5.000 € (pour 4 équivalents temps pleins) à attribuer aux Lucioles (accueil de jour).

De plus, il précise que le 19 juillet prochain, il défendra le dossier de Mr HANACHI (épicière de la commune) pour l'obtention d'une subvention de 3.000 € au titre du Fonds de revitalisation Intermarché.

3. PRESTATIONS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Mr Guillard rappelle au Conseil que jusqu'à présent, le prestataire de service était la société SCOLAREST. Le contrat avec cette société étant arrivé à échéance, il y a eu lieu de consulter plusieurs prestataires. Cette consultation s'est déroulée dans le cadre de l'article 28 du Code des marchés publics (Marché à procédure adaptée). Trois candidats ont été sollicités et seules deux sociétés ont répondu à la consultation. Les critères de choix ont porté sur les aspects tarifs et qualité.

19 h 15 : Arrivée de Monsieur Balouzet

Mr Manié demande quelles informations nous avons sur la qualité de la nourriture. Mr Guillard répond qu'il a contacté Niévroz (restauration gérée par une association) et Neyron (restauration gérée par la Mairie) avec le prestataire pressenti. Les retours ont été positifs et que sur l'aspect qualité de la nourriture, la société privilégie les sources d'approvisionnement les plus locales possibles.

Mr Guillard précise que la société RPC a été retenue à l'issue de la consultation.

DELIBERATION N° 13.03.01 : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat avec le prestataire actuel pour la fourniture des repas au Restaurant Scolaire de Thil arrive à échéance le 31 août 2013 et qu'il y a lieu de souscrire un nouveau contrat.

Un appel à candidature a été lancé, deux sociétés de prestations de service ont répondu.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Choisit la société R.P.C, présentant le meilleur rapport qualité / prix, à compter du 1^{er} septembre 2013, avec une offre de prix unitaire de 2,40 € H.T. le repas, donc s'élevant à 18.696,00 € H.T. soit 19.724,28 € TTC pour une commande totale de 55 repas/jour été ou hiver sur 138 jours et 100 repas à thème sur 2 jours.
- La réévaluation des prix s'effectue par année scolaire.
- Précise que le contrat est conclu pour une durée d'un an. Un renouvellement pourra être effectué dans la limite de trois fois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Société R.P.C.

<i>Pour</i>	<i>13</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Mr Guillard informe qu'il reçoit la société RPC le 17 juillet prochain afin de fixer les modalités de fonctionnement.

Mr Abbou s'interroge sur le fait que les locaux de cette société n'aient pas été visités et que nous ne disposions que de photos.

Mr Guillard précise que la société RPC est plus spécialisée dans la restauration des écoles, alors que SCOLAREST l'est plus pour les collèges et lycées.

De plus, il précise que le choix entre les plats se fera par la commune et non par les enfants eux-mêmes.

.../...

4. VEHICULE POMPIERS

Concernant la vente du véhicule de secours, Mr Maisonnas informe qu'une estimation avait été faite par le garage RENAULT à hauteur de 8.000 €.

Il rappelle que du petit matériel a déjà été cédé.

Il a reçu une proposition d'achat de la Mairie d'ETREZ (Ain) sur la base de 10.000 € sachant que la pompe a été endommagée à cause du froid de cet hiver. Le contrôle technique est bon.

Mr Grumet demande comment seront utilisés les fonds (10.000 €).

Mr Maisonnas répond que la somme sera affectée au budget principal mais qu'il peut être considéré que cela complètera notamment la participation à la réfection de la cour de l'école.

DELIBERATION N° 13.03.02 : ALIENATION D'UN VEHICULE COMMUNAL (VEHICULE POMPIERS)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2008 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de l'Assemblée communale,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution du CPI NI de Thil, il convient de vendre le véhicule RENAULT Master de la commune, immatriculé 4076 XM 01.

Mr PELTIER – Maire de la commune d'ETREZ (Ain) propose pour un montant de 10.000 € TTC, la reprise du véhicule RENAULT dont la date de première mise en circulation est le 17 novembre 1988.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Accepte la vente du véhicule communal RENAULT Master (10.000 € TTC)
- Autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à cette transaction,
- Dit que cette recette sera portée au budget principal 2013 (chapitre 024/Investissement).

<i>Pour</i>	13
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

5. EPICERIE

Mr Maisonnas informe qu'il a été saisi d'une demande de Mr HANACHI (épiciier), sollicitant la commune pour ramener son loyer annuel à 1 € symbolique.

Mr Manié note que c'est le rôle de la commune de venir en aide au commerce local.

Mr Guillard demande s'il doit régler les loyers d'avril à juin. Mr Maisonnas répond qu'il est à jour de ses loyers.

Mr Balouzet pense qu'il est préférable de limiter dans le temps le nouveau montant du loyer.

Mr Maisonnas est d'accord avec ce principe.

DELIBERATION N° 13.03.03 : LOYER DE L'ÉPICERIE A COMPTER DU 1ER JUILLET 2013

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est mis à disposition de Mr Mohamed HANACHI depuis le 19 avril 2013, un local à usage de commerce (épicerie / tabac) pour les besoins de la commune.

Compte tenu :

- . du contexte économique général,
- . de la nécessité de maintenir un service de commerce de proximité au bénéfice des habitants de la commune,

- . il est proposé de fixer la somme de 1 € symbolique de loyer annuel à compter du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2014 et la lui réclamer à terme échu pour la location du local à usage de commerce (épicerie, tabac).

Le Conseil,

Oùï les explications de Mr le Maire,

Décide :

- . de fixer à Mr Mohamed HANACHI, le loyer annuel à la somme de 1 € (un euro) symbolique pour la période du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2014.

<i>Pour</i>	13
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Mr Guillard demande où l'on en est dans l'attribution du logement communal au dessus de l'épicerie.

Mr Maisonnas répond que lors d'entretiens avec Mr Hanachi - en présence de Mr Abbou -, il avait été évoqué le principe que le produit de location à un tiers, de l'appartement dont il est propriétaire à Lyon pourrait être affecté au paiement du loyer du logement communal au-dessus de l'épicerie. Ce principe a été abandonné.

Mr Maisonnas rappelle que le montant du loyer concernant le logement communal à Thil est de 850 €. Mr Hanachi ne dispose pas des ressources suffisantes.

Mr Abbou demande si des approches ont été faites à l'extérieur de Thil pour louer cet appartement.

Mr Maisonnas répond qu'à deux reprises, des personnes étaient intéressées. Cela n'a pu aboutir car dans un premier cas, le logement était trop grand pour une personne seule et dans l'autre cas, le couple n'avait pas les ressources financières suffisantes.

Un courrier va être adressé au Camp militaire de la Valbonne pour informer de la vacance de ce logement.

Mr Traclet note que cet appartement souffre de certains défauts, notamment sur le fait d'être au dessus de l'épicerie, ce qui génère certaines nuisances. Il suggère d'en faire un logement social.

Mr Grumet propose de diffuser l'offre de location dans les journaux locaux et revoir éventuellement le loyer à la baisse.

Mr Balouzet demande depuis quand ce logement est inoccupé.

Mr Maisonnas répond que les derniers locataires ont quitté le logement au 31 mars dernier.

Concernant les logements sur la commune, Mr Manié précise que sur les 10 logements sociaux au Clos des Platanes, seul un nombre restreint seulement feront partie du contingent communal.

Mr le Maire informe qu'il y aura aussi la réserve préfectorale. Il importe que Mr Hanachi, s'il le souhaite dépose un dossier de demande car il se peut qu'il soit éligible aux critères d'attribution.

Mr Abbou pense qu'il serait opportun que l'épicier habite la commune.

.../...

Mr Maisonnas informe que le loyer est d'environ 20 % en dessous des prix du marché.

Mr Manié rappelle que la commune récupère 1/3 des logements aidés pour les Thilois.

Mr le Maire précise que parmi les dossiers déposés à Dynacité, certaines personnes n'y ont pas droit car leurs revenus sont au dessus du plafond.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

6. QUESTIONS DIVERSES

Horaires de la Mairie

Mr Traclet demande quels sont les horaires d'ouverture de la Mairie durant la période estivale. Mr le Maire répond que les horaires d'ouverture au public sont inchangés, par contre, ainsi que les fiches de poste le stipulent, le pôle administratif effectue la journée continue les lundis et mardis durant les vacances scolaires.

Mr Traclet précise que si les services de l'état ou entreprises essaient de contacter la Mairie, ils trouvent porte close et que cette situation ne correspond plus aux besoins actuels des relations avec les services de l'Etat et des entreprises notamment.

Mr le Maire rappelle que lorsque l'agent d'accueil est absent, le répondeur de la Mairie est activé, donnant les informations nécessaires quant aux horaires d'ouverture au public et les coordonnées mail et télécopie en cas d'urgence.

Dégradations

Mr Balouzet informe qu'il a eu des dégradations sur son panneau commercial. Il demande si d'autres dégradations ont eu lieu.

Mr le Maire informe que d'autres incivilités ont eu lieu.

Mr Balouzet demande si la gendarmerie fait des rondes sur la commune.

Mr le Maire précise que les besoins en matière de sécurité et de prévention de la délinquance ont été précisés dans le cadre d'une réunion organisée en Mairie avec Julia Mathieu (coordinatrice CISPD) à laquelle Mr Traclet et Mr Maisonnas ont participé.

Mr le Maire ajoute qu'une rencontre est prévue le 27 août prochain entre Julia Mathieu et Mr le procureur à ce sujet.

Par ailleurs, Mr le Maire précise que suite au classement en Zone de Sécurité Prioritaire des quartiers des Folliets à St. Maurice de Beynost et du Trève à Miribel, les rondes effectuées par la gendarmerie de Miribel ont été renforcées sur THIL. Les points stratégiques surveillés par la gendarmerie sont : cimetière, église, parvis de l'école, stade, étangs et épicerie.

Mr le Maire informe que mardi 3 juillet dernier, il a rencontré le procureur au Grand Parc. Mr le Maire lui a fait part par courrier des désagréments causés par les jeunes sur la commune.

Mr Traclet déplore qu'il n'y ait aucune communication avec les jeunes qui squattent les abords de la Mairie.

Mr Grumet informe que, lui-même, dialogue avec les jeunes. Mr le Maire favorise chaque fois qu'il le peut, un dialogue de civilité avec les jeunes qu'il rencontre. Mr Guillard précise que lui-même a rappelé à leurs devoirs de respect de la propreté plusieurs adolescents.

Mr Balouzet remarque qu'ils sont en scooter et souvent sans casque.

Mr Grumet demande que les noms des jeunes soient divulgués à l'ensemble du Conseil Municipal.

Mr Traclet a l'impression que les élus restent inactifs devant ces jeunes.

Mr Denis demande si la municipalité a rencontré les parents de ces jeunes. Mr le Maire répond que leur signalement a été fait auprès du procureur avec copie au Bureau Municipal.

.../...

Mr Denis demande que le coût de réparation des dégradations soit supporté par les parents de ces jeunes.

Mr Abbou note une montée d'incivilité sur la commune notamment au niveau des adolescents.

Mr le Maire invite les Elus à intervenir auprès des jeunes.

Mr Traclet note qu'il manque la présence d'un agent de sécurité sur la commune.

Mr le Maire rappelle que cette question fait l'objet de débats récurrents et rappelle l'historique des démarches faites auprès de la commune de St Maurice de Beynost qui n'ont pu aboutir et que par ailleurs, il a lancé auprès des services gérant les carrières des gendarmes, des avis de recrutements sans succès car la commune ne peut garantir un volume horaire à temps plein et que par ailleurs, il serait nécessaire d'embaucher deux agents.

Mr Grumet s'interroge sur le fait qu'aujourd'hui on parle de deux personnes alors que jusqu'à présent, on évoquait le possible recrutement d'un seul agent.

Mr le Maire répond qu'il est nécessaire de prendre en compte la réglementation du temps de travail de la filière sécurité des emplois territoriaux notamment pour ce qui concerne la gestion des emplois du temps. De ce point de vue, un agent a droit à des récupérations et des congés, c'est donc au moins deux personnes qui seraient nécessaires et non une.

Mr le Maire rappelle qu'il serait souhaitable de mutualiser ce type de compétence (filiale sécurité) au vu des coûts engagés et que cela conduit à une augmentation en conséquence des impôts locaux.

Il avait demandé lors des vœux de 2011 que le CISPD soit mis en place rapidement par la CCMP, il l'a été en avril dernier.

Mr Manié constate que le CISPD est plus dans la prévention, mais il manque de la proximité. Il demande que le dossier soit débattu lors d'une prochaine Commission Générale.

Mr le Maire répond que ce sujet sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion en assemblée générale du Conseil municipal.

Mr le Maire rappelle que l'étude de mise en œuvre d'un dispositif de vidéo surveillance a été relancée avec l'appui d'un habitant expert des questions de retransmission de vidéosurveillance. Une réunion de travail a été organisée à laquelle ont participé MM. Maisonnas, Traclet et Guillard. Les conclusions pourront être apportées dans le cadre de la réunion à organiser sur le sujet de la sécurité.

Mme Gauthier note qu'il y a de plus en plus de dégradations notamment sur les véhicules.

Assainissement – Schéma Directeur

Mr le Maire informe l'assemblée que le dossier sera adressé à la DREAL très prochainement et que ce service dispose d'un délai de deux mois pour nous faire connaître son avis sur le projet d'assainissement de Thil. Ensuite le processus d'enquête publique pourra être déclenché.

Côtière des Arts

Mr Abbou demande si tout est prêt pour la journée du 13 juillet prochain (Côte des Arts).

Mr Maisonnas informe que tout est réglé techniquement et que 22 exposants sont inscrits à ce jour.

Mr Abbou demande le cheminement de l'évolution de ces manifestations.

Mr le Maire répond que l'annonce de cette manifestation a été faite lors du Premier Salon de la Côte des Arts en janvier dernier et que depuis trois réunions de travail ont été organisées avec la participation de Festhilité et des élus.

Panneaux lumineux

Mr Traclet trouve dommage que les informations sur les panneaux lumineux ne s'affichent pas plus longtemps.

Mr Maisonnas rappelle qu'il est possible de régler le temps de passage et le nombre de passages sur les panneaux lumineux.

Mr Grumet note que la consultation des panneaux pendant la conduite d'un véhicule est dangereuse et provoque de l'inattention.

Mr Tracllet informe qu'il faut coordonner les entreprises Charvet (fournisseur des panneaux) et Graniou (fibre optique).

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 h 30.

